

## CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 27 avril 2022 à 20h30

---

Présidence	M. V. Läderach
Présent-e-s	Mmes L.-R. Pry, C. Rion-Santoru, F. Vermeulen MM. V. Ackermann, C. Brülhart, P.-A. Castella, F. Droz, E. Fillet, F. Fogal, T. Hunziker, D. Nicole, M. Zwahlen
Excusé-e-s	Mmes C. di Stasi et F. Wisard M. Zimmermann

MM. G. Marti, Maire, J. Grand et N. Nussbaum, Adjoint, et P. Bennici, Secrétaire générale adjointe, assistent à la séance.

---

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2022
2. Communications du Bureau
3. Communications du Maire
4. Communications des Président-e-s de Commissions
5. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
6. Parcelle 108, constitution d'une servitude de passage public à pied et véhicules en lien avec les travaux de réaménagement de la route de Cornière
7. Parcelle 1322, 1323, 1324, constitution d'une servitude d'usage de places de stationnements pour voitures, d'une servitude d'usage de places pour deux roues ainsi que d'une servitude de passage public à pied, 85-87-89 rue de Graman
8. Présentation des comptes 2021 pas la peine de mettre
9. Propositions individuelles et questions

M. LÄDERACH, ci-après M. LE PRÉSIDENT, ouvre la séance à 20h30. Il excuse Mmes DI STASI et WISARD ainsi que M. ZIMMERMANN puis souhaite la bienvenue à l'assemblée,

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2022**

- Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2021 est approuvé par 13 voix, soit à l'unanimité.

## **2. Communications du Bureau**

M. LE PRÉSIDENT informe que le Bureau a décidé de ne plus distribuer de documents papier en séance, et ce, à des fins écologiques et environnementales. Si un membre du conseil souhaitait une version papier de documents, il ou elle est priée d'en faire la demande par mail à Mme BENNICI au plus tard le matin de la séance. Sur cette information, M. LE PRÉSIDENT passe la parole à M. LE MAIRE pour ses communications.

## **3. Communications du Maire**

M. LE MAIRE donne lecture des communications de la mairie.

### **1. Mesures de circulation au sein du village**

Les mesures de circulation étaient à l'ordre du jour de la séance de la commission mobilité du 5 avril durant laquelle a été présenté un rapport intermédiaire de la campagne de comptage effectué en mars 2022 par le bureau BCPH. Il en ressort une nette diminution de la circulation au centre du village et une augmentation attendue de véhicules sur la route cantonale Presinge-Graman-Brolliets avec une vitesse de référence V85 trop haute sur le tronçon Graman. Il est à noter depuis 2000, une augmentation du nombre de véhicules en provenance du Chablais de +33 % et d'Annemasse de +23%, la hausse du nombre de véhicules en transit dans le village est inférieure à ces taux.

L'Exécutif partage l'inquiétude des commissaires par rapport à la sécurité dans la zone du passage piéton de l'école suite à la modification de décembre 2021 de la fermeture devant la Mairie en demi-mesure. Il a été convenu de maintenir cette configuration. Les prestations du patrouilleur en place côté Frémis sont prévues jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Une deuxième campagne de comptage après mise à l'essai est imminente. Le rapport final sera présenté à la commission AMT le 24 mai, en présence de représentant de l'OCT. L'Etat nous a transmis vouloir lancer l'enquête publique de l'arrêté de circulation pour la pérennisation des mesures au mois de juin. Ceci n'empêche en rien la poursuite de l'essai jusqu'à l'automne comme prévu.

Il est à noter que les rares retours reçus des habitant-e-s ces derniers temps sont en lien avec l'indiscipline de trop nombreux automobilistes qui n'hésitent pas à passer en contresens devant la Mairie ou à circuler sur la route de Cornière malgré l'interdiction. Les APM et la police cantonale continuent de verbaliser les contrevenants, mais également de veiller au respect des durées de stationnement, en particulier des places en zone bleue.

## **2. Point de collecte de Grésy**

Le début du chantier a été repoussé à début mai en raison de la livraison des bennes retardée par la crise sanitaire. Le calendrier des travaux prévoit un mois d'intervention, soit une mise à disposition du nouveau point de collecte la première semaine de juin 2022, un arrangement a été trouvé avec le propriétaire des places privées voisines du chantier pour permettre les travaux et quelques places de la route de Cornière seront réservées pour le matériel de l'entreprise de génie civil. L'OCT nous a imposé des mesures de chantier un peu disproportionnées, avec la mise en place de 3 passages piétons provisoires, éclairés, et la pose de barrières pour sécuriser le cheminement piéton.

L'Eco point sera équipé de 4 bennes enterrées (OM, PET, verre, alu-capsules) et de containers extérieurs pour déchets organiques et piles. Un muret séparera la déchèterie du parking privé. Le trottoir sera élargi sur le carrefour avec le réaménagement de l'arrêt de bus afin de permettre l'accessibilité PMR à la deuxième porte du bus. Le revêtement de trottoir sera provisoire, en attente du réaménagement de la rue de Graman car les niveaux- altitudes devront être adaptés au nouvel aménagement.

## **3. Installation panneaux solaires sur le toit du bâtiment de la Moutonnerie**

Les travaux sont avancés du 25 avril au 4 mai 2022. La nouvelle centrale solaire devrait être en fonction début mai 2022.

## **4. Vente des habitations de la douane de Cornière**

La FAO, dans sa publication du 25 mars 2022, indique que les bâtiments de la douane de Cornière ont été vendus par la Confédération à HSN-EMR SA situé à Veyrier qui est une entreprise de courtage en immobilier. Le nouveau propriétaire a sollicité un entretien et nous ne manquerons pas de rappeler les conditions de notre projet de plan directeur.

## **5. Promesse de vente parcelle Dal Busco**

Le lundi 25 avril 2022, les deux promesses d'achat et de vente entre la commune et Mesdames Bresolin et Conti, ont été signées devant notaire, pour les parts de copropriété sises à la route de Cornière 70. Un acte de renonciation aux droits de préemption et de partage légaux des copropriétaires Bresolin et Conti a également été signé.

Madame Conti a accepté de vendre à terme ses parts de la copropriété à la commune et de ne pas préempter l'achat du 1/3 des parts de copropriété intervenu fin 2021 à condition de pouvoir habiter dans la maison. Elle et son mari ont procédé à leurs frais à la rénovation et la transformation de la maison dans le but d'y vivre ceci en application d'un bail signé préalablement à l'acquisition par la commune. La commune est depuis lundi officiellement propriétaire de 1/3 du bien, et deviendra seule propriétaire d'ici l'été 2025 avec dès ce moment-là la perception intégrale des loyers des 3 baux, celui de la villa, de l'entreprise Stucki et de M. Béné pour la vigne. Nous pouvons désormais réfléchir à d'autres usages sur la propriété comme par exemple réhabiliter les serres pour un but pédagogique qui peut intéresser l'école de Lullier, d'utiliser la parcelle pour développer un jardin d'enfants en nature, une place de pique-nique, un cheminement le long du Foron. A court terme et comme vous le savez il convient de procéder à la réfection de la toiture et une demande de crédit vous sera présentée après avoir été étudiée en commission.

## **6. PDCom - retour sur la consultation publique**

La consultation publique s'est achevée le 30 mars 2022. Je rappelle que la séance de présentation publique s'est déroulée le 9 mars 2022 à la salle de gymnastique en présence d'une trentaine de personnes et 58 autres personnes l'ont suivie en visioconférence. Le film de présentation qui a servi de support à la présentation est visible sur le site de la commune sous la rubrique « aménagement & environnement / aménagement du territoire ». Plusieurs questions ont été posées par courriers, courriels et lors de la séance publique. La majorité portait sur le respect de la zone agricole, le déplacement des jardins familiaux et la mobilité. L'association BVAP a validé l'ensemble en confirmant leur soutien à la commune contre certains projets de l'Etat. Une famille d'agriculteurs a exprimé ses craintes d'augmentation des promeneurs dans la ZA avec des incivilités accrues suite à la création de nouvelles liaisons pédestres mentionnées dans le PDCom, elle a demandé à être consultée lors de la mise en projet. Nous avons répondu à tous et aucune des remarques n'a nécessité une modification des documents qui sont à présent à validation du magistrat en charge du département du territoire.

## **7. Agrandissement de l'école**

En lien avec l'agrandissement nécessaire des capacités de notre groupe scolaire et d'amélioration des accès à la salle de gym et pour faire suite à la délibération votée le 17 novembre 2021, pour la somme de CHF 60'000.--, la mairie, après avoir procédé à un appel d'offres, a mandaté le bureau AETC architectes en pool avec le bureau AJS ingénieurs civils pour l'étude de faisabilité des deux options d'agrandissement retenues par la commission Aménagement-Mobilité-Travaux, en laissant une troisième option libre aux mandataires.

Le résultat de cette étude sera présenté à la commission fin juin 2022. Il s'agira de déterminer l'option choisie afin de lancer au courant de l'été l'appel d'offres d'architecte pour la suite du projet. Le bureau AETC est également mandaté pour la rédaction du cahier des charges et il fera partie du jury d'évaluation.

La demande de crédit d'étude du projet sera présentée au vote en début d'automne.

## **8. Transformation de l'EVE**

L'autorisation de construire enregistrée le 12 janvier 2022 est en cours d'instruction. Une modification du projet d'agrandissement du local du personnel a été exigée par la CMNS, ceci a nécessité la commande de quelques prestations complémentaires afin de reprendre cette partie de projet. Ces honoraires sont provisoirement pris en charge par la fondation de la petite enfance et seront par la suite ajoutés au crédit d'investissement.

Le complément demandé par la CMNS a été déposé le 7 avril 2022. La demande de crédit d'exécution sera soumise au vote en début d'automne pour une réalisation reportée à l'été 2023.

## **9. Ouverture de la buvette**

La buvette Pimplinge Sports et Loisirs a ouvert le 4 avril dernier. L'exploitation a été confiée à Mme Andrea Rubilar.

Les horaires d'ouverture sont régis par les activités sportives, soit 1h. avant et maximum 2h. après chaque événement ou match, mais au maximum minuit. Il a été demandé à Madame Rubilar de faire respecter le silence à la sortie de la buvette, et ce pour le respect du voisinage. A savoir que depuis le 14 avril 2022, un agent de Protectas passe dans le préau et au Multisports à 22h. et une seconde fois à minuit également dans l'objectif du respect de la tranquillité publique.

Tous sont conviés à l'inauguration officielle de la buvette qui aura lieu le vendredi 13 mai 2022 de 18h30 à 19h30.

Autre événement à noter, la journée portes-ouvertes de l'association Pujplinge Sports et Loisirs. Elle sera organisée le samedi 3 septembre 2022, de 10h à 17h et proposera des exhibitions sportives dans différents lieux : salle de gym, salles de la surélévation, terrain multisports, préau de l'école. Une démonstration de Roller skating est déjà prévue.

#### **4. Communications des Président·e·s de Commissions**

Le président passe à la Commission « aménagement, mobilité, travaux », et étant donné que la présidente n'est pas présente c'est lui-même, en tant que vice-président, qui fera la communication. La commission a travaillé sur les deux délibérations qui vont suivre au point 6 et 7 de l'ordre du jour, celle concernant la parcelle 108 et les parcelles 1322, 1323 et 1324. La commission s'est rencontrée le 5 avril dernier et a abordé le suivi des mesures de circulation avec une enquête publique prévue en juin. Le suivi du PDCom avec un vote au conseil municipal, possiblement en juin. La transformation de l'EVE, qui a été aussi évoquée tout à l'heure par M. LE MAIRE. L'agrandissement du groupe scolaire et la prochaine commission se tiendront le 24 mai prochain. M. LE PRESIDENT passe la parole à la commission environnement, agriculture, énergie, durabilité, sécurité puis à la commission concernant la cohésion sociale, solidarité, culture, sport. Ces deux derniers annoncent qu'il n'y a pas grand-chose de nouveau, leur commission se réunissant respectivement le 17 mai et le 4 mai.

C'est ensuite le tour de M. FILLET, de la commission solidarité internationale, de prendre la parole. La commission s'est revue le 30 mars dernier et elle est prête à verser la somme de CHF 2'000.- en faveur des actions en Ukraine de Monsieur Michel D'Addona. Elle a aussi préavisé positivement la proposition des Nations unies de mettre à disposition de la commune une exposition sur les objectifs de développement durable. Cette exposition se constitue d'une dizaine de totems à mettre en place en plein air. Vraisemblablement sur la place Rose ou sur la plaine de la Moutonnerie durant les animations d'été. S'agissant de Pujplinge les bains, la commission a proposé une fin d'après-midi consacrée à la chaîne de solidarité internationale. Elle invite par conséquent les associations qui ont été soutenues l'an passé, à venir tenir un stand et elle a invité deux intervenants à présenter un exposé sur leurs actions menées. Elle est toujours en attente de la réponse des intervenants. Cela devrait être en fait en principe le 5 août. La prochaine séance est fixée au mardi 13 septembre à 19h.

## **5. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC**

M. LE PRÉSIDENT annonce que la commune a reçu un objet contre lequel le Conseil municipal pourrait faire valoir un droit d'opposition. Lors de sa séance du 6 avril 2022, l'Assemblée Générale de l'ACG (Association des communes genevoises) a accepté l'octroi par le Fonds Intercommunal à la Ville de Genève d'une subvention de fonctionnement de CHF 6'200'000.- au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022. Selon l'article 79 de la loi sur l'administration des communes, A-B605 relatif au droit d'opposition des conseils municipaux.

Le conseil municipal de la commune peut s'opposer, par voie de résolution à cette décision de la CG. M. LE PRÉSIDENT passe la parole à M. LE MAIRE pour donner de plus amples informations sur le dossier.

M. LE MAIRE propose, dans un premier temps, de prendre position lors de la prochaine séance car ils seront encore dans les délais pour faire recours. C'est un sujet qui pose problème car il a été pris sous la pression médiatique et la pression de la campagne électorale cantonale qui débute. A la fin du mois de mars, la Ville de Genève a fermé un certain nombre de places d'accueil pour les sans-abris alors qu'au même moment, un coup de froid est arrivé pendant les quelques jours du début du mois d'avril. Depuis, il y a eu un certain nombre de menaces et de pressions à l'encontre de certains magistrats, en disant que si une structure n'était pas mise en place et qu'un sans-abri venait à mourir de froid, il y aurait une responsabilité personnelle. En réaction, une certaine pression a été émise sur les communes, en particulier l'assemblée générale de l'association des communes, pour accepter d'entrer en matière et de verser un montant à la Ville de Genève pour permettre de continuer d'accueillir un certain nombre de sans abri même après le 31 mars. Une mise en place aussi rapide est impossible car le personnel n'existait pas encore.

La pression dont les communes ont été victimes se voit par le manque de formalisme. Normalement, l'assemblée générale doit être convoquée avec un préavis de dix jours, un ordre du jour et des documents mais personne n'avait rien reçu avant l'assemblée. De plus, un certain nombre de questions se posent sur la manière à laquelle la Ville de Genève subventionne des associations pour accueillir les sans-abris, avec un coût total de CHF 120.- par nuit et par personne. Ce prix comprend les CHF 85.- francs pour le logement à titre de subventions aux associations qui gèrent les structures, même si les locaux sont mis gratuitement à disposition. Il faut aussi rajouter CHF 35.- qui sert pour l'accompagnement médical ou social et respectivement la nourriture. CHF 85.- par nuit, c'est le montant que touchent des associations pour mettre à

disposition un lit de camp dans une salle qui est mise à disposition. Depuis quelques mois, il avait été demandé à la Ville de Genève de clarifier un certain nombre de choses, notamment de veiller à ce que les associations qui touchent des subventions le fassent à bon escient et justifient le besoin.

En tant que représentant de la commune, M. LE MAIRE était d'accord d'entrer en matière pour verser une contribution à la Ville de Genève. Il y a déjà eu une contribution d'un million qui a été versé par le fonds intercommunal, et Monsieur LE MAIRE aurait été d'accord de verser un montant de CHF 2'000'000.- par le Fonds intercommunal pour la Ville de Genève. Néanmoins, sous pression médiatique, à la fin, le vote a été prononcé pour CHF 6'200'000.- à prélever du fonds intercommunal qui ne dispose que de CHF 2'000'000.-. Il manque donc CHF 4'200'000.- dans la caisse pour pouvoir répondre au vote.

La majorité des communes a voté contre ce crédit de CHF 6'200'000.- en faveur de la Ville de Genève, mais le poids de la Ville de Genève et de deux ou trois autres grandes communes ont fait que par une courte majorité le crédit a été accepté.

Une vingtaine de magistrats communaux sont en train de préparer une documentation qui sera envoyée à l'ensemble des magistrats pour les transmettre aux conseillers municipaux dans le but de solliciter un droit d'opposition des conseils. Pour ces raisons, M. LE MAIRE propose d'attendre avant de se prononcer et de ne pas faire opposition maintenant comme le demandait Mme PRY car, comme le souligne M. GRAND, c'est un veto collectif et il faut que minimum 30 communes le fassent pour qu'il y ait un impact.

A l'interpellation de Mme VERMEULEN demandant ce que proposent les communes, M. LE MAIRE dit que concrètement, la responsabilité de l'hébergement des sans abri est une responsabilité communale depuis le mois de décembre ou novembre de l'année passée. Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que par rapport aux montants et aux coûts que paie la Ville de Genève c'est que les sans-abris qui ont un droit de séjour en Suisse ou qui sont de nationalité suisse sont en principe pris en charge par l'Hospice Général et la Ville de Genève a demandé au Canton de contribuer à la hauteur des frais que le Canton ne prenait pas en charge. Suite à des discussions informelles avec plusieurs communes, il y aurait une volonté de se mettre ensemble pour avoir un endroit pour les sans-abris qui seraient dans la région pour les héberger dans des conditions décentes avec l'encadrement social nécessaire plutôt que de simplement payer à la Ville de Genève un montant alors que cette dernière charge des coûts qui semblent complètement disproportionnés. Il y a une problématique qui doit être réglée au niveau intercommunal mais pas forcément uniquement par la Ville de Genève.



La parole n'étant plus demandée, M. LE PRÉSIDENT propose de repousser le droit d'opposition au prochain conseil municipal :

- **Par 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, le Conseil municipal accepte de repousser le droit d'opposition au prochain conseil municipal**

**6. Parcelle 108, constitution d'une servitude de passage public à pied et véhicules en lien avec les travaux de réaménagement de la route de Cornière**

M. LE PRÉSIDENT présente le point 6 concernant la modification de la route pour permettre de conserver le noyer existant qui induit l'utilisation d'une partie de la parcelle 108, propriété de M. BENE.

Cet élément n'ayant pas pu être présenté lors du vote du crédit, M. le PRÉSIDENT pense qu'il est nécessaire de commencer la discussion aujourd'hui à son sujet. Le projet de délibération relatif à ce sujet est disponible sur le site CMnet.

M. LE PRÉSIDENT passe la parole à M. LE MAIRE pour une explication avant la lecture de la délibération.

M. LE MAIRE remercie M. LE PRÉSIDENT et rappelle que le Conseil avait voté, il y a un certain temps, le crédit pour entreprendre les travaux de réalisation de cet aménagement routier. Dans le processus pour l'obtention du permis de construire, il avait été demandé de protéger le noyer. Une négociation a eu lieu avec le propriétaire de la parcelle 108, qui est M. BENE, afin de pouvoir construire la route en empiètement sur sa parcelle. Il a accepté et a même signé la demande de permis de construire. Cet empiètement représente une quarantaine de mètres carrés, ne touche en rien la vigne qui est sur cette parcelle 108. Le but, est de simplement de formaliser le fait de pouvoir maintenir la route en empiètement sur la parcelle numéro 108 par la constitution d'une servitude.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la délibération relative à la servitude et la met au vote :

**Délibération autorisant la constitution d'une servitude de passage public à pied et véhicules au profit de la Commune de Puplinge, sur la parcelle 108, en lien avec les travaux de réaménagement de la route de Cornière**

Vu le plan de servitude, établi par HCC Ingénieurs géomètres SA, ingénieurs géomètres officiels, en date du 11 octobre 2021,

vu le projet d'acte notarié établi par Me David LACIN, Notaire en date du 8 mars 2022,

vu le préavis de la commission Aménagement-Mobilité-Travaux du 5 avril 2022,

conformément aux articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal,

**DECIDE**

**Par 13 voix pour, soit à l'unanimité,**

- 1. D'accepter la constitution d'une servitude de passage public à pied et véhicules, sur la parcelle N°108, commune de Puplinge, propriété de Messieurs Gabriel et Cédric Béné, au profit de la commune de Puplinge, selon le plan de servitude, établi par HCC Ingénieurs géomètres SA, ingénieurs géomètres officiels, en date du 11 octobre 2021 et le projet d'acte notarié établi par Me David LACIN, Notaire, en date du 8 mars 2022,**
- 2. De charger le Maire de procéder à la signature des actes nécessaires.**
  
- 7. Parcelle 1322, 1323, 1324, constitution d'une servitude d'usage de places de stationnements pour voitures, d'une servitude d'usage de places pour deux roues ainsi que d'une servitude de passage public à pied, 85-87-89 rue de Graman**

M. LE PRESIDENT rappelle que pour clôturer le dossier les travaux de réaménagement de la rue de Graman, il est nécessaire de signer des servitudes d'usage et de passage en faveur de la commune. L'autorisation de signer de tels actes dans la délibération initiale est aujourd'hui caduque en raison du dépassement du délai de cinq ans de validité d'une délibération. C'est pour cela que le Conseil est à nouveau consulté sur

cet objet. Un projet de délibération relatif à ce sujet et disponible sur le site Internet.  
M. LE PRESIDENT repasse la parole à M. LE MAIRE pour une explication.

M. LE MAIRE confirme que c'est simplement une question de délais. La délibération initiale datant de plus de cinq ans, il n'est pas possible de l'utiliser pour signer chez le notaire. Les travaux sont faits et c'est juste pour formaliser de manière définitive.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la délibération relative à la servitude et la met au vote :

**Délibération autorisant la constitution d'une servitude d'usage de places de stationnements pour voitures, d'une servitude d'usage de places pour deux roues ainsi que d'une servitude de passage public à pied au profit de la Commune de Pimplinge, sur les parcelles 1322, 1323 et 1324, de Pimplinge sis 85-87-89 rue de Graman**

Vu le plan de servitude, établi par HCC Ingénieurs géomètres SA, ingénieurs géomètres officiels, en date du 27 octobre 2019,

vu le projet d'acte notarié établi par Me David LACIN, Notaire en date du 2 mars 2020, modifié le 3 novembre 2020,

vu le préavis de la commission Aménagement-Mobilité-Travaux du 5 avril 2022,

conformément aux articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal,

**D E C I D E**

**Par 13 voix pour, soit à l'unanimité,**

- 1. D'accepter la constitution d'une servitude d'usage de places de stationnements pour voitures, d'une servitude d'usage de places pour deux roues au profit de la commune de Pimplinge sur les parcelles N°1323 et 1324 commune de Pimplinge, ainsi que d'une servitude de passage public à pied au profit de la Commune de Pimplinge, sur les parcelles N° 1322, 1323 et 1324, commune de Pimplinge, sis 85-87-89, rue de Graman, selon le plan de servitude, établi par HCC Ingénieurs géomètres SA, ingénieurs géomètres**

**officiels, en date du 27 octobre 2019 et le projet d'acte notarié établi par Me David LACIN, Notaire en date du 2 mars 2020, modifié le 3 novembre 2020.**

- 2. De charger le Maire de procéder à la signature des actes nécessaires.**
- 8. Présentation des comptes 2021**

M. NUSSBAUM présente les comptes 2021.

Suite à cette présentation, M. LE MAIRE présente les comptes et les activités de la Fondation pour le logement qui se trouvent sur le CMnet. La Fondation, l'année passée, a fait des travaux d'entretien dans les différents bâtiments et en particulier au 60/62 rue de Graman pour des améliorations thermiques et la mise en place de tuiles photovoltaïques. Par ailleurs, l'activité principale concernait le dossier du IEPA, en lien avec l'ouverture du chantier et également des études par rapport au réaménagement du Cheval-Blanc pour notamment des questions de rénovation thermique. La Fondation pour le logement a octroyé des gratuités de loyers en lien avec la pandémie à hauteur de CHF 30'170 pour des locataires d'activités commerciales touchées par la pandémie. Les charges de la fondation se sont élevées à CHF 1'498'302.11.-- et les revenus à CHF 1'954'209.29.--, laissant apparaître un résultat de CHF 455'907.18.-. Il y a une participation qui est versée à la commune d'un montant de CHF 189'000.-- qui correspond à 10 % des loyers encaissés l'année précédente. Selon leur appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2021 et arrêtés au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi sur l'administration des communes, à son règlement d'application ainsi qu'aux références comptables MCH2.

Les comptes ont été présentés au Conseil de fondation qui les a préavisés favorablement, puis à la commission des finances qui va prendre la parole par l'intermédiaire de M. HUNZIKER.

M. HUNZIKER annonce que la commission des finances s'est réunie le 25.04.22 et recommande d'approuver les comptes annuels qui ont été soumis.

M. LE MAIRE rappelle que des informations supplémentaires peuvent être trouvées sur le CMnet avec les comptes, immeuble par immeuble, les valeurs des immeubles, les produits, les charges. Il y a des informations plus détaillées sur le patrimoine immobilier avec CHF 44'400'000.- de valeur d'immeubles et des hypothèques à hauteur de CHF 20'383'400.-.

LE PRESIDENT remercie pour ces présentations et rappelle que les membres du Conseil ont jusqu'au 10 mai pour poser des questions. Sur ce, il propose de passer au point 9.

## 9. Propositions individuelles et questions

M. LE PRESIDENT tient à excuser Mme WISARD qui ne pourra pas venir car sa séance a duré plus longtemps que prévu.

### Remerciements

M. LE PRESIDENT tient à remercier M. CASTELLA siégeant, ce soir, pour son dernier conseil municipal. Il le remercie au nom du Conseil pour tout le travail effectué tant au Conseil, qu'en commission qu'au sein du GILS.

M CASTELLA remercie le Conseil. Il ajoute qu'il a appris pas mal de choses durant ces deux ans, notamment découvertes au travers de ses différentes commissions. Il souhaite une bonne suite à ses collègues pour la suite de leur mandat.

### Aménagements de jardins familiaux

M. LE MAIRE répond à une question de M. NICOLE concernant la situation des jardins familiaux ainsi que les déclarations de M. HODGERS. Il y a eu des articles dans la presse qui donnent des indications sur la situation. Le canton est intervenu dernièrement suite à des dénonciations faites par la commune, mais ce sont des processus qui prennent beaucoup de temps. De plus, la situation géographique des jardins pose problème, car ils se trouvent coincés entre deux terrains agricoles cultivés en grandes cultures. Ces jardins familiaux n'ont rien à faire à cet endroit-là et cela figure dans le plan directeur communal.

Concernant les dires de M. HODGERS, M. LE MAIRE a été également énormément surpris et a reçu un appel d'Agri-Genève qui lui a demandé l'avis de la commune. C'est surtout le fait qu'un conseiller d'Etat déclare ouvertement qu'il ne respectera pas la loi fédérale sur l'aménagement du territoire qui est étrange et la réaction de la commune est qu'on ne peut pas tolérer qu'un Conseil d'Etat décide ouvertement de ne pas respecter la loi. M. LE MAIRE donnera plus d'informations quand il les aura.

### Travaux d'entretien

M. NICOLE se demande s'il ne faudrait pas faire des travaux d'entretien sur le terrain de foot ainsi que sur la route de Puplinge où y a des rétrécissements et les bus qui passent.

En ce qui concerne la route, M. LE MAIRE a eu l'occasion, lorsqu'il a fait la tournée de la commune à la fin du mois, de voir l'état de la chaussée et pour lui, c'est évident que quelque chose doit être fait. Ce n'est pas de la faute des employés communaux, mais si les choses sont faites dans les règles, il y en a pour quelques centaines de milliers de francs d'investissements. M. LE MAIRE serait plutôt pour faire un

resurfaçage relativement léger, mais cela représente quand même quelques dizaines de milliers de francs, ce qui n'est pas forcément viable sur le long terme. M. LE MAIRE propose que le prix soit discuté en commission sur la base de deux variantes, une variante rafistolage économique, mais qui va peut-être durer cinq ou dix ans avant de laisser apparaître des faiblesses ou quelque chose de plus conséquent.

Concernant le terrain de foot, M. GRAND fait remarquer que l'entretien coûte CHF 80'000.- par année. Trois prestataires se partagent l'arrosage, les travaux mécaniques et les questions du marquage. Il y a eu des soucis en début de saison et un souci en février par rapport à l'état du terrain. Il n'est pas possible de savoir avec certitude ce qui en a été la cause, mais tout le monde est d'accord pour dire que la surutilisation n'aide pas. Une réunion de suivi qui aura lieu annuellement a été mise en place avec la Mairie, M. STAEHLI, au niveau de la voirie, le FCP et les trois prestataires. M. GRAND est à présent en attente des retours. Malgré les problèmes qu'il y a eu, il trouve que le trio de prestataires fonctionne bien.

M. ZWAHLEN pense qu'il serait possible d'en avoir moins et qu'il faudrait les prendre sur Genève. S'il y a des prestataires sur Genève, il ne faudrait pas faire appel hors canton, à part s'il n'est pas possible de fournir des prestations avec succès.

M. GRAND est d'accord avec M ZWAHLEN. Si ces trois prestataires sont employés c'est qu'ils l'étaient déjà au début de la législature et que, jusqu'à maintenant, c'était une bonne solution. Il est possible de résilier certains contrats et ce sera une question à discuter durant la commission environnement dans le cadre du budget de l'année prochaine. Le fait est que pour l'instant, c'est quelque chose qui a été décidé ainsi.

M. LE MAIRE propose de reprendre le dossier pour savoir quels étaient les arguments qui ont penché pour ces organisations-là.

#### Containers de compost

Mme PRY se dit étonnée par le nombre de plastiques qui se trouvent dans les petits containers de compost et se demande s'il ne faudrait pas, à un moment donné, mettre carrément « no plastic » sur les couvercles de boîtes. Il y a tout un explicatif dessus mais elle pense que les gens ne le lisent pas.

Le problème, selon Mme BENNICI, c'est que les containers sont levés et changés pour effectuer un nettoyage, à chaque levée. Parfois des containers d'autres communes nous sont déposés, il ne s'agit pas forcément des nôtres en retour. D'autres solutions sont possibles, par exemple en mettant un signe distinctif sur place.

#### Annonce d'événements

Mme PRY trouve qu'il serait judicieux d'annoncer en séance de conseil municipal les petits rendez-vous qui sont prévus pour les prochaines semaines ou même les prochains jours. Ce weekend, il y a le vide grenier et le skateday sur la commune et elle trouverait super sympa d'inviter les conseillers et conseillères à venir faire un tour. Mme PRY en profite aussi pour rappeler le problème des accès aux sanitaires lors des manifestations. Il y a quand même deux manifestations au centre du village et aucune toilette mobile n'est prévue. De plus, elle souhaiterait savoir s'il serait possible de mettre sur Puplinge.ch les dates des prochains événements de la commune afin qu'il soit plus facile aux habitants de s'organiser et de ne pas avoir uniquement celle du mois.

M. LE MAIRE propose de mettre les annonces d'événements dont les dates sont fixées sur le site internet.

#### Route de Cornière

M. ZWAHLEN pense qu'il y a un risque d'accident sur la route de Cornière. Il faudrait soit la fermer complètement, soit l'ouvrir totalement, que ce soit clair pour les usagers. M. ZWAHLEN a failli se faire écraser par une voiture pas plus tard que samedi dernier avec sa famille.

M. LE MAIRE rappelle que la situation actuelle découle d'une discussion avec M. Gonin qui avait clairement évoqué le fait que si ses clients ne pouvaient pas venir depuis la Suisse il ferait opposition aux mesures de circulation. La solution a été d'interdire la circulation, à l'exception des clients de la ferme Gonin, du trafic agricole, de la voirie et des vélos. Lors de la commission travaux, aménagement, mobilité, la question d'une fermeture physique de la route de Cornières a été posée, mais, la commission souhaitant éviter de changer trop souvent les règles, le sujet sera rediscuté fin mai lorsque le comptage sera fait.

M. LE MAIRE souhaiterait pouvoir mettre un appareil photo qui photographie simplement les véhicules qui passent et ensuite notifier des amendes comme cela se fait dans plein de pays mais ce type d'appareil n'étant pas homologué en Suisse, c'est impossible. Il faudrait peut-être aussi se poser la question à interdire les vélos électriques qui passent à plus de 30 km/h sur cette zone qui est réservée à la mobilité douce.

*La parole n'étant plus demandée, M. LE PRÉSIDENT lève la séance à 22h42.*

COMMUNE DE



Le Président  
Vincent LÄDERACH

Le Vice-Président  
Didier NICOLE

Puplinge, le 27 avril 2022